L'ELAN DE VILLY

N° 21

JOYEUX NOEL

BONNE ANNEE 2015

MAIRIE VILLY-BOCAGE
Tél : 0231770166
mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

DÉCEMBRE 2014

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 21
3ième & 4ième Trimestre 2014

MAIRIE
14310 - VILLY BOCAGE
Tél : 02 31 77 01 66
marie-Villy-bocage@wanadoo.fr

Maire : Norbert LESAGE

Pays : France	**Code Postal : 14310**	**Latitude : 49°05'46° Nord**
Région : Basse Normandie	**INTER COM : Villers Bocage**	**Longitude : 0°38'29° Ouest**
Département : Calvados	**Superficie : 11,40 km²**	**Altitude : 68 m -217 m**
Arrondissement : Caen	**25 Km de Caen et 240 Km de PARIS**	**Population : 801 Habitants (2014)**
Canton : Villers Bocage	**Code INSEE : 14760**	**Densité / km² : 70 habitants / km²**

SOMMAIRE

- **Le Menhir** — **couverture**
- **Mot du Maire** — **page 3**
- **Procès-Verbaux réunions du Conseil Municipal** — **page 4**
- **Distribution sacs poubelles** — **page 11**
- **Ramassage des ordures ménagères** — **page 12**
- **Terrain Multi sports** — **page 13**
- **Infos des Ecoles** — **page 14**
- **Rentrée scolaire 2014 - Découverte des TAP** — **page 15**
- **Travaux dans l'Ecole** — **page 17**
- **Arbre de Noël communal** — **page 18**
- **Honneur à nos Aînés** — **page 19**
- **Une vision insolite** — **page 20**
- **Cérémonie du 11 Novembre** — **page 21**
- **Infos Associatives** — **page 22**
- **Centre de Secours SDIS** — **page 27**
- **Chapeau bas, Messieurs les ingénieurs** — **page 29**
- **Etat Civil année 2014** — **page 30**
- **B.A.C.E.R.** — **page 31**
- **Infos Villers Bocage Intercom** — **page 32**
- **Association Equilibre / Dates à retenir** — **page 36**
- **Numéros et Horaires utiles** — **page 37**

Bulletin élaboré par la Commission Communication, composée de :Norbert Lesage, Eric Bayeux,Samuel Beaurepaire, Arnaud Condé, Mélanie Lecouturier, Alain Meillon, Omar Touzani.

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

A quelques jours de 2015, c'est l'occasion pour moi de faire un bilan de l'année 2014, riche en évènements, et vous faire part de certains de nos projets.

Fin Mars 2014 : Elections Municipales. Vous avez bien voulu me renouveler votre confiance ainsi qu'à mon équipe composée de 9 anciens conseillers et de 5 nouveaux, et vous en remercie.

Septembre : Rentrée scolaire avec une équipe enseignante renouvelée et pour la première fois, la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Une convention a été passée avec l'association "Familles Rurales" de Villers Bocage pour assurer l'encadrement des enfants (voir article page 15).

Fin octobre : Rénovation intégrale du plancher d'une classe où l'humidité avait provoqué une fragilisation de la structure du plancher; travaux réalisés sous la garantie du constructeur.
Simultanément, l'ancienne classe préfabriquée a été entièrement démontée par une entreprise spécialisée (voir page 17).

Mi-novembre : Signature de l'acte notarié pour l'acquisition d'un terrain de 2 hectares à proximité du "Hecquet". Mise en place du terrain multisports dont la finalisation demeure dépendante de la météorologie. (page 13)

Le 6 décembre : Les enfants de la commune ont été invités à un après-midi cinéma à Aunay s/Odon, avant de rencontrer le Père Noël à la salle des fêtes, où des présents leur ont été distribués (page 18)

Le 7 décembre : Le traditionnel repas de nos Aînés a été organisé de manière conviviale dans la salle des fêtes (page 19).

Pour l'année à venir nous avons comme projets : Rénovation et création d'un local culturel, aménagement du terrain devant la Mairie, étude sur l'assainissement nécessaire pour le PLU, création d'un Site Internet, dénomination et numérotation des voies de la commune.

Comme vous pouvez le constater, du travail reste à faire……. Mais avant toute chose, mon conseil et moi-même vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2015, bonheur et santé pour vous et vos familles.

Votre Dévoué,
N. LESAGE

VOEUX DU MAIRE
Dimanche 18 Janvier 2015
11h00 – Salle des Fêtes

VOTER EN 2015 !
PENSEZ A VOUS INSCRIRE DANS VOTRE MAIRIE
AVANT LE : 31 DECEMBRE 2014

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Juillet 2014

L'an Deux mille quatorze, le Mardi 08 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :
Mrs Norbert LESAGE - Eric BAYEUX - Arnaud CONDE - Daniel JOLY - Gilbert LUBIN - Omar TOUZANI - Jacques VERTES
Mmes Corinne FORVEILLE - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER
Absents :
- Samuel BEAUREPAIRE
Absents excusés :
- Isabelle MIALDEA
- Nathalie JARDIN
- Alain MEILLON
- Stéphane BARETTE donnant pouvoir à Marie CATHERINE

Elue secrétaire : Madame Mélanie LECOUTURIER

2014-09-01 : TARIF DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES :
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en recouvrement la participation forfaitaire d'un montant de 30 € par enfant et par an à compter du 01 septembre 2014.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser la participation forfaitaire de 30 € par enfant et par an pour les activités périscolaires.

2014-09-02 : MODIFICATION CONVENTION CAE - CUI :
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la convention CAE – CUI prévue lors de la réunion du 13 juin 2014 en vue de recruter un employé « espaces verts et polyvalent » et de le remplacer par un emploi CAE – CUI « école – cantine - services scolaires et périscolaires ».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer le recrutement d'un employé « école – cantine – services scolaires et périscolaires » dans le cadre d'un contrat CAE – CUI sur la base de 20 heures par semaine.

2014-09-03 : VILLERS BOCAGE INTERCOM Groupement de Commandes Qualité de l'Air dans les écoles :
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un groupement de commandes avec Villers Bocage Intercom pour la vérification de la qualité de l'air dans les écoles.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le groupement de commandes avec Villers Bocage Intercom pour la vérification de la qualité de l'air dans les écoles.

2014-09-04: MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF :
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) relative à l'alerte solennelle des pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à soutenir la motion de soutien à l'action de l'AMF.

2014-09-05 : ASSAINISSEMENT:
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande auprès de l'Agence de l'Eau concernant l'assainissement du centre bourg de Villy Bocage.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande auprès de l'Agence de l'Eau.

2014-09-06 : FORMATION PHYTOSANITAIRE AUX AGENTS :
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la formation phytosanitaire d'une personne dans le cadre d'un groupement de commandes avec Villers Bocage Intercom.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le groupement de commandes avec Villers Bocage Intercom pour la formation phytosanitaire d'une personne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 01 Septembre 2014

L'an Deux mille quatorze, le lundi 01 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :
Mrs Norbert LESAGE - Eric BAYEUX - Arnaud CONDE - Daniel JOLY - Gilbert LUBIN - Omar TOUZANI - Alain MEILLON - Stéphane BARETTE - Samuel BEAUREPAIRE
Mmes Corinne FORVEILLE - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER - Nathalie JARDIN

Absents excusés :
- Jacques VERTES donnant pouvoir à Corinne FORVEILLE
- Isabelle MIALDEA donnant pouvoir à Norbert LESAGE

Elu secrétaire : MEILLON Alain

2014-10-01 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUS AVEC LE SYNDICAT DU COLLEGE DE VILLERS-BOCAGE EN VUE DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS DES ENFANTS DE L'ECOLE VERS L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS:
Monsieur le maire expose qu'avec la nouvelle organisation du temps scolaire (école le mercredi matin), la mise en place d'un transport scolaire s'avère nécessaire pour conduire les enfants jusqu'à l'accueil collectif des mineurs le mercredi après-midi.
A cet effet, le syndicat scolaire du Collège propose la signature d'une convention pour la mise à disposition de bus au bénéfice de la commune de Villy-Bocage les mercredis de la période scolaire sur les horaires méridiens.

Monsieur le maire rappelle les principaux éléments de la convention :

La commune est responsable de l'organisation des transports :
- à partir du départ du bus du dépôt,
- jusqu'à la descente des enfants à l'accueil collectif des mineurs.

La commune :
- assure la couverture des risques pendant le transport des enfants. A cet effet, elle fournira une attestation d'assurance responsabilité générale de transport de voyageurs.
- Les véhicules, étant assurés par le syndicat scolaire du collège pour le transport scolaire, la commune n'a pas d'assurances à contracter pour le véhicule en dehors de toute surprime qui serait exigée par l'assurance pour le dit transport ou de toute franchise suite à un dommage causé dans le cadre de ce transport.

Le syndicat pour sa part, veille :
- au bon entretien des véhicules
- à la réalisation des visites techniques de passage aux mines.

Le coût de mise à disposition est fixé à 1,403 €/km TTC pour l'année scolaire 2014-2015.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ☒ *Autorise monsieur le maire* ***à signer la convention de mise à disposition de véhicules pour l'organisation des transports de l'école vers l'accueil collectif de mineurs,***
- ☐ *Autorise monsieur le président à effectuer toutes les démarches nécessaires.*

2014-10-02 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC FAMILLES RURALES :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire prévoyant l'embauche de 4 animateurs de Familles Rurales en vue de gérer les TAP (Temps Activité Périscolaire) qui seront mis en place à la rentrée scolaire 2014/2015, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la Convention de partenariat et d'objectif avec Familles Rurales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du18 Septembre 2014

L'an Deux mille quatorze, le Jeudi 18 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :
Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Daniel JOLY - Omar TOUZANI - Samuel BEAUREPAIRE - Alain MEILLON - Stéphane BARETTE
Mmes Corinne FORVEILLE - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER - Isabelle MIALDEA - Nathalie JARDIN

Absents excusés :
- Eric BAYEUX
- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE
- Jacques VERTES donnant pouvoir à Alain MEILLON

Elu secrétaire : MEILLON Alain

2014-11-01 : CREATION D'UN POSTE DE CHAUFFEUR DE BUS
Le conseil municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, de créer un poste de Chauffeur de Bus, en vue de l'acheminement des enfants le mercredi midi vers le centre de loisirs de Noyers Bocage.

2014-11-02 : CONTRAT D'ASSURANCES:
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant concernant le transport scolaire pour acheminer le mercredi midi, les enfants vers le centre de loisirs de Noyers Bocage.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

2014-11-03 : INDEMNITEPERCEPTEUR SUITE NOUVELLE NOMMINATION :
Monsieur le Maire propose :
-Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 de Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- Vu le Décret N°82.979 du 19 Novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 Décembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983 publié au Journal Officiel du 27 Septembre 1993, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le conseil décide à l'unanimité :
- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Novembre 1983
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de Conseil et de confection de budget.
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 et à l'article 1er de l'Arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983; et qu'elles seront attribuées à Monsieur Alain CHAPRON, Receveur Municipal Intérimaire, à compter du 01 Septembre 2014 à la Trésorerie de Villers Bocage.

2014-11-04 : INDEMNITE PERCEPTEUR SUITE CESSATION D'ACTIVITE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la fin de fonctions au 31 Août 2014 de Madame Jacqueline BARRAS.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil pour 240 jours et de confection de budget et autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandatement correspondant.

2014-11-05 : PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, d'entrer en négociation avec l'Agence de l'Eau en vue de l'assainissement du bourg et des futurs lotissements.
Le conseil invite également M. le Maire à prendre contact avec la Mairie de Villers Bocage dans l'hypothèse d'un rattachement du bourg de Villy à la station d'épuration de Villers Bocage. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire établir des devis auprès des bureaux d'étude, en fonction de l'avis que formulera l'agence de l'eau.

2014-11-06 : TARIF GARDERIE :
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de tarifer la garderie du mercredi de 11h45 à 12h30 au prix unique de 0.85 cts.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, à la mise en application de cette règle.

2014-11-07 : DEMANDE D'EMPLACEMENT CAMION PIZZA :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accorder un emplacement gratuit jusqu'au 31/12/2015 de stationnement de véhicule pour la vente de PIZZA, à M. Leblond David sous la condition suspensive qu'il fournisse tous les documents administratifs nécessaires à l'exploitation de son commerce.

2014-11-08 : TRAVAUX D'INTERET GENERAL :
Dans le cadre des TIG (Travaux d'Intérêt Général), la commune est sollicitée par le ministère de la Justice pour accueillir des personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Ministère de la Justice pour accueillir des personnes condamnées qu'elles soient majeures ou mineures.

2014-11-09 : CHOIX DU TERRAIN MULTISPORT :
Après présentation des différents produits devant constituer et équiper le futur terrain multisports, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour des matériaux en acier gris et vert et retient l'organisme Sport Nature pour la réalisation du projet pour un montant maximum de 54000 € TTC (cinquante-quatre mille euros).

2014-11-10 : VILLERS BOCAGE INTERCOM GROUPEMENT DE COMMANDES QUALITE DE L'AIR DANS LES ECOLES :
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- d'adhérer au Groupement de Commandes pour la conduite de diagnostics de la qualité de l'air intérieur.
- d'approuver la convention à passer avec Villers-Bocage Intercom
- d'accepter que Villers-Bocage Intercom soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes
- de prendre note que Villers-Bocage Intercom est chargée de lancer une consultation et que la commune doit, pour ce qui la concerne, signer son marché et suivre l'exécution de ses travaux

- Désigne comme représentation par les membres de la commission d'appel d'offres :
  - ♦ M Norbert LESAGE, titulaire de la commission d'achat du groupement de commandes
  - ♦ Mme Corinne FORVEILLE, suppléant de la commission d'achat du groupement de commandes

Après avoir entendu les explications de M. le Maire sur ce sujet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes résultant de cette adhésion.

2014-11-10 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TAP

Après lecture du projet de réglementation intérieure des Activités Périscolaires (TAP) et diverses modifications apportées, le règlement a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Un exemplaire de ce règlement sera remis aux parents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REUNION CONSEIL MUNICIPAL du14 Novembre 2014

L'an Deux mille quatorze, le Vendredi 14 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :
Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Eric BAYEUX -Daniel JOLY - Omar TOUZANI - Gilbert LUBIN - Alain MEILLON - Stéphane BARETTE -Jacques VERTES
Mmes Corinne FORVEILLE - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER - Isabelle MIALDEA - Nathalie JARDIN

Absents excusés :
- Samuel BEAUREPAIRE donnant pouvoir à Eric BAYEUX

Elue secrétaire : MARIE Catherine

2014-12-01 : TAXE D'AMENAGEMENT

Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de VILLY-BOCAGE :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal à l'unanimité décide,
- ➢d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.
- ➢d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme

En partie

1° Dans la limite de 50 % de leur surface au-delà des 100 M2, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+).

La présente délibération est valable pour une durée illimitée, modifiable par une nouvelle délibération.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

2014-12-02 : ETUDE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DU PLU:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux devis pour la réalisation de l'étude environnementale dans le cadre du PLU.

L'un d'ARIM des Pays Normands pour un montant de 2 484.00 €uros TTC (deux mille quatre cent quatre vingt quatre €uros).

L'autre d'AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT pour un montant de 240 €uros TTC (deux cent quarante €uros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (Monsieur Jacques VERTES n'ayant pas pris part au vote), autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT.

2014-12-03 : DECISION MODIFICATIVE N° 02/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 02/2014 et détaillés ci-dessous :
Fonctionnement :
202 : Frais d'Etudes, Elaboration = + 294.00 €uros
2312 : Terrains = - 294.00 €uros

2014-12-04 : DECISION MODIFICATIVE N° 03/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 03/2014 et détaillés ci-dessous :
Fonctionnement :
6218 : Autre personnel extérieur au service = + 3 531.00.00 €uros
022 : Dépenses Imprévues = - 3 531.00 €uros
(Reste à dépenses imprévues = 10 000.00 € - 70.00 € (DM 1) – 3 531.00 € (DM 3) = 6 399.00 €).

2014-12-05 : DECISION MODIFICATIVE N° 04/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 04/2014 et détaillés ci-dessous
Investissement :
2111 : Terrains Nus = + 1 160.00 €uros
2112 : Terrains de voirie = - 1 160.00 €uros

2014-12-06 : DECISION MODIFICATIVE N° 05/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 05/2014 et détaillés ci-dessous :
Investissement :
2135 : Installations Générales Agencements = + 99 462.00 €uros
2312 : Terrains = - 99 462.00 €uros

2014-12-07 : DECISION MODIFICATIVE N° 06/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 06/2014 et détaillés ci-dessous :
Investissement :
21312 : Bâtiments scolaires = + 15 000.00 €uros
2313 : Constructions = - 15 000.00 €uros

2014-12-08 : DECISION MODIFICATIVE N° 07/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 07/2014 et détaillés ci-dessous :
Fonctionnement :
6534 : Cotisations de Sécurité Sociale = + 1 000.00 €uros
022 : Dépenses Imprévues = - 1 000.00 €uros
(Reste à dépenses imprévues = 10 000.00 € - 70.00 € (DM 1) - 3 531.00 € (DM 3) - 1 000.00 € (DM 7) = 5 399.00 €).

2014-12-09 : SERVICE D'INFORMATION CARTOGRAPHIQUE « Géo-SDEC » :

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adhérer gratuitement au service d'information cartographique (Géo-SDEC)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à formaliser cette adhésion.

2014-12-10 : CONVENTION AVEC SDEC ENERGIE GROUPEMENT DE COMMANDE D'ENERGIE :

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour l'alimentation des bâtiments des collectivités
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,
- Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de ***la commune de VILLY-BOCAGE*** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour l'alimentation des bâtiments de la collectivité,
- Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDEC Energie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents

D É L I B È R E :

Article 1er : - Approuve à l'unanimité l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour l'alimentation des bâtiments de la collectivité coordonné par le SDEC Energie.

Article 2 : - La participation financière de *la commune de VILLY-BOCAGE* est fixée et révisée conformément à l'article 5 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

2014-12-11 : AMENAGEMENT ESPACE CULTUREL, CONTRAT D'ASSISTANCE :

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de signer un contrat d'assistance en vue de l'aménagement d'un espace culturel.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire les démarches à hauteur maxi de : 1920 €uros TTC

2014-12-12 : ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'aucune réponse n'a été apportée aux demandes de consultation pour l'établissement d'un cahier des charges concernant l'assainissement.
Le Conseil Municipal décide de relancer la consultation.

2014-12-13 : ASSURANCES :

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de revoir les contrats d'assurance en raison de la destruction de la classe de préfabriquée
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de modification des contrats.

2014-12-14 : VITRAIL DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal du Bris d'un des vitraux de l'église; Considérant qu'un tiers des travaux de réparation serait pris en charge par l'assurance, le Conseil Municipal décide de faire restaurer en totalité le vitrail, la commune prendra à sa charge la différence de facturation.

2014-12-15 : DEMANDE D'EMPLACEMENT D'UN CAMION D'EPICERIE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accorder à Monsieur LEROUX Sébastien (création d'entreprise) le droit de circuler sur la commune de VILLY BOCAGE avec son camion épicerie pour proposer des produits locaux (fruits, légumes frais, produits laitiers, viandes…) sous la condition suspensive qu'il fournisse tous les documents administratifs et sanitaires nécessaires à l'exploitation de son commerce.

2014-12-16 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SAFER :

Suite à la demande de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SAFER, relative à une mise à disposition de la parcelle B711P parcelle "Le Douaire" acquise récemment

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DISTRIBUTION SACS POUBELLES
à la cantine

- **Le 09 janvier 2015 de 15h30 à 18h30**
- **Le 10 janvier 2015 de 9h00 à 12h00**

Ensuite, aux heures d'ouverture de la Mairie puis à compter du 10/02/2015 au Siège de l'Intercom à Villers-Bocage

Ramassage des ordures ménagères

Avec la mise en service d'un nouveau ramassage des ordures ménagères, certaines impasses ont été équipées de bacs de couleur bleue afin d'y recevoir les sacs poubelles "avant" leur enlèvement.
Ces bacs sont réservés aux riverains des impasses dans lesquelles le camion ne peut plus intervenir pour des raisons de sécurité.

Les personnes concernées ont été avisées par courrier dans lequel il était précisé que les sacs devaient être déposés la veille du ramassage.

En effet, **il ne s'agit pas d'un dépôt permanent**, ne serait-ce que pour ne pas incommoder les habitants au voisinage direct de ces bacs, du fait des odeurs, mais également en raison du risque de prolifération de nuisibles.

Après quelques mois d'utilisation, nous constatons, malheureusement, que des riverains, peu scrupuleux, ne respectent pas cette consigne.
Il se trouve également que des personnes, autres que les riverains concernés, utilisent ces bacs en déposant leurs ordures à tout moment.

Un premier bac à déjà été supprimé pour non-respect de cette consigne, il serait dommage que d'autres bacs le soient.

Il est donc instamment rappelé que **le dépôt des sacs d'ordures ménagères doit se faire uniquement la veille au soir du ramassage**. **Les autres jours, les habitants doivent stocker et conserver leurs ordures chez eux (garage, annexe, poubelle personnelle ….)**

Ces bacs ne sont pas non plus destinés à recevoir des bouteilles, cannettes ou autres détritus, qui doivent, selon le cas, être déposés dans les containers adéquats ou transportés à la déchetterie.

NOUS AVONS LA POSSIBILITE D'ORGANISER ***(en fonction du nombre de participants et sachant que les enfants ne sont pas admis)***
LA VISITE DU CENTRE DE TRI "BACER" DE MAISONCELLES PELVEY.

Si vous êtes intéressés ➔ ➔ INSCRIPTIONS :
- Tél : 06 15 97 70 22 ou 02 31 77 01 66
- email : mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

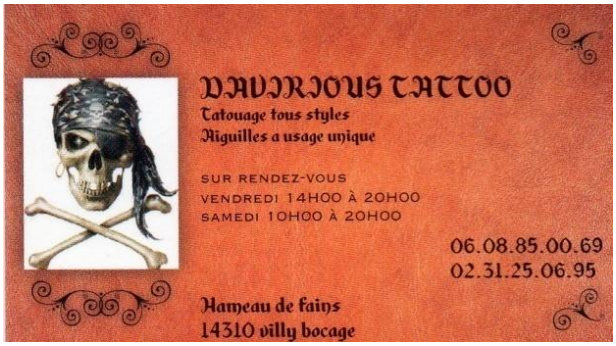

TERRAIN MULTI-SPORTS c'est parti……

Le voilà ! Depuis le temps que nous en parlions…. le terrain multisports, véritable «stade Olympique» de Villy-Bocage, est enfin construit. Cependant la pose du gazon synthétique et le traçage des pistes sont tributaires des conditions météorologiques.

Il a trouvé sa place dans le pré communal situé juste en face de la Mairie.

C'est un merveilleux cadeau de Noël pour tous nos jeunes qui, nous l'espérons, sauront profiter de cet équipement pour s'adonner à leurs sports favoris, et pourquoi pas à terme voir une équipe locale se créer.

Les sports praticables : Hand-ball - Basket-ball et mini basket - Football brésilien - Volley-ball - Tennis - Course à pied (le pourtour du terrain étant équipé d'une piste de course avec 2 couloirs)

INFOS - ECOLE

Rentrée 2014 - 2015

Bienvenue à l'équipe enseignante :

De gauche à droite :
- Mme Nadège CAPEL, Enseignante
- Mme Isabelle HACQUIN, Enseignante
- M. Guillaume FOURMONT - Directeur
- Mme Catherine HOREL, Enseignante
- Mme Virginie BADIER, Enseignante

Cette rentrée 2014 s'est caractérisée par la mise en place des Nouveaux Rythmes Scolaires pour les classes de Grande Section Maternelle et l'ensemble des Primaires.

Nouveaux horaires scolaires et périscolaires :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI							
8h45	11h45	11h45	13h15	13h15	14h00	14h00	16h15
Cours		*Pause méridienne*		*Activités Périscolaires*		*Cours*	

MERCREDI	
8h45	11h45
Cours	

Les horaires de garderie restent inchangés :

JOURS	MATIN		MIDI		SOIR	
Lundi -Mardi - Jeudi - Vendredi	7h35	8h35			16h15	18h15
Mercredi	7h35	8h35	11h45	12h30		

Rentrée 2014 ! A la Découverte des "T.A.P."

La rentrée des CP

La classe des Maternelles

Installation en classe de CP

Les CM en rang avant l'entrée en classe

Après avoir formé différents groupes, les animateurs ont débuté leurs ateliers tels que : Labyrinthe, jeux, dessins, etc.

Classe de G S Maternelle et de CP, prise de contact, 1ier jour des TAP……

Mercredi 11h45 départ en bus des enfants inscrits au Centre de Loisirs de Noyers-Bocage

TRAVAUX DANS L' ECOLE

La Mairie a mis à profit les vacances de la Toussaint,pour rénover, à la charge de l'entreprise,le sol de la classe de Mme HOREL fragilisé par des infiltrations d'eau.

L'ancien plancher a été démonté, l'isolation thermique a été refaite, et le nouveau sol posé

Par ailleurs une entreprise spécialisée a déconstruit l'ancienne classe préfabriquée. Préalablement à ces travaux, la classe a été entièrement vidée et le tableau numérique récupéré. En accord avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il sera nettoyé et remis à la disposition des professeurs.

Les différentes phases du démontage

ARBRE DE NOEL DE LA MUNICIPALITE

A l'approche des fêtes de Noël, le 6 décembre, la Municipalité a offert aux enfants de la commune une séance de cinéma au Paradisio d'Aunay sur Odon.

Cette année, un film unique était proposé, **"A la poursuite du Roi Plume".**

A l'issue de la séance, les enfants étaient conviés avec leurs parents à la Salle des Fêtes de Villy Bocage, pour y rencontrer le Père Noël accompagné de sa Lutine. Après avoir reçu leurs cadeaux et friandises, les enfants ainsi que les parents étaient invités à profiter de la petite collation que le Père Noël avait pris soin de leur préparer.

Une manière bien sympathique de clôturer l'année 2014.

Le Père Noël a promis qu'il serait de retour **l'année prochaine ……**

Remise des cadeaux aux enfants

La Collation, un petit moment convivial pour les enfants et les parents……

Honneur à nos Aînés

Le banquet annuel des aînés, qui a réuni 65 convives en présence de Madame Marie Odile Marie Conseillère Générale, s'est tenu le dimanche 7 décembre 2014. Le maire, Norbert Lesage, a eu une pensée pour tous ceux qui n'ont pu venir en raison d'ennuis de santé, et a demandé que soit respectée une minute de silence en mémoire de ceux qui nous ontquittés.

M. le Maire a évoqué l'actualité de la commune, le projet de réhabilitation de la "salle des habits" de TTM en une petite salle culturelle, le projet de dénomination des rues et routes et la numérotation des habitations pour répondre à la demande de la Poste et du Centre de Secours.
Pour agrémenter et égayer cette sympathique réunion d'amitié, quelques convives ont entonné des chansons bien connues dont les refrains ont été repris par l'assemblée. L'après-midi s'est déroulée dans la bonne humeur, rendez-vous l'année prochaine.

Au centre, Norbert Lesage Maire de la commune avec à ses côtés, Mme Odette JOURDAN et M. Maurice Deschamps doyens de l'assemblée. A l'arrière, les membres du conseil municipal de gauche à droite :S. Barette - M. Lecouturier - A. Meillon– C. Marie - O. Touzani - Mme Marie Odile Marie - E. Bayeux - N. Jardin - I. Mialdéa - C. Forveille - A. Condé (absent sur la photo D. Joly qui prenait le cliché).

Le repas offert par la municipalité a été préparé et servi par BEAUCHENE Jean Yves "Traiteur Service" à Champ du Boult, et la salle décorée par les membres du Conseil Municipal.

INSOLITE

Fains, samedi 30 août 2014 aux environs de 20 heures, un "OVNI" atterrit dans un champ proche de la départementale D6, derrière les habitations qui bordent cette voie de communication.

Cet "OVNI" était tout simplement une "Montgolfière", qui a probablement dû se poser là, suite à un manque de combustible. En effet, bien que ne possédant pas de moyen de propulsion autre que le vent, la montgolfière est un aérostat dont la sustentation est assurée par le réchauffement de l'air contenu dans son enveloppe afin de lui permettre de se maintenir dans les airs.
Le réchauffement de l'air se fait au moyen d'un brûleur alimenté par un carburant (gaz). Pouvoir réchauffer régulièrement l'air contenu dans son enveloppe est donc primordial. Une baisse de température provoque inévitablement une perte d'altitude…… allant jusqu'à l'atterrissage !

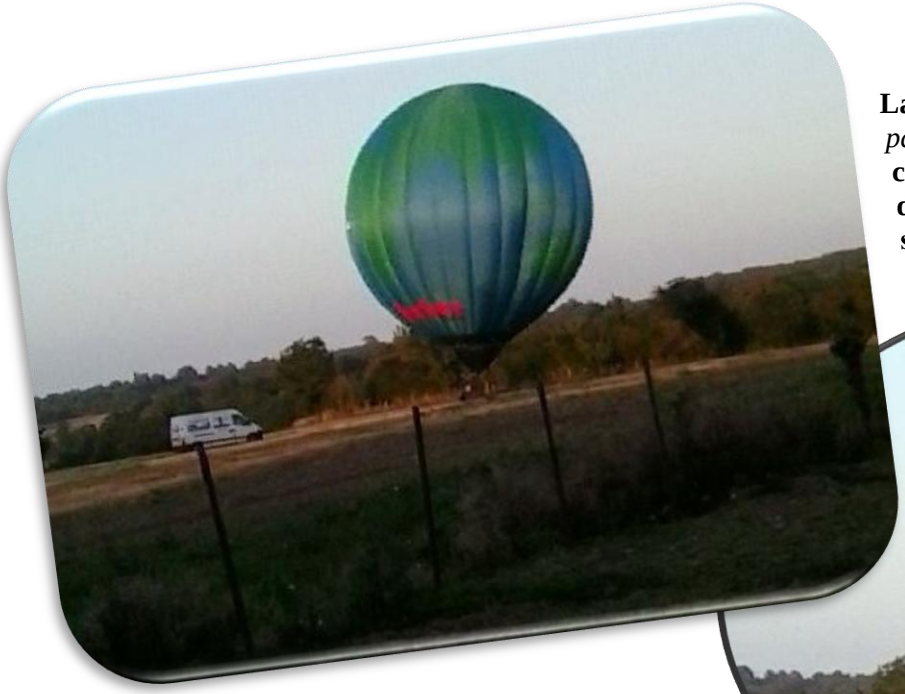

(photos de Valentine Leconte)

La Nacelle *(panier où se tiennent le pilote et ses passagers)* **de la Montgolfière a touché le sol, le camion d'assistance arrive. Les atterrissages de Montgolfières sont généralement très sportifs……..**

<u>Le brûleur :</u> Il est arrimé à la nacelle par 4 cannes qui le supportent et il se situe sous la « bouche » de l'enveloppe en délivrant une longue flamme (3 à 6 m). Il peut être simple ou, plus généralement, double. Le double brûleur permet une plus grande réactivité du ballon car le pilote dispose, lorsqu'il peut en avoir besoin, d'une double puissance de chauffe (ascension plus rapide)

Anciens Combattants

Cérémonie du 11 Novembre

En présence d'une délégation des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de Villy Bocage, sous un temps plutôt clément, Maurice LEPOULTIER, Président des Anciens Combattants de la commune et Norbert LESAGE, Maire, assisté de ses deux adjoints Corinne FORVEILLE et Alain MEILLON ont déposé une gerbe au monument aux morts, en mémoire des soldats tombés pendant la "Grande Guerre 14-18" et en commémoration du 96ième anniversaire de la signature de l'armistice.

Pendant la cérémonie, Monsieur le Maire a lu le message de Kader Arif, Ministre Délégué chargé des Anciens Combattants, en présence d'habitants et de jeunes enfants du village. Après l'hymne national, une minute de silence a été respectée.
A l'issue de la cérémonie, les participants ont été invités par le Président des Anciens Combattants, au vin d'honneur offert pour l'occasion.

Les hommes du Centre de Secours rendent les honneurs.

Le porte-drapeau des anciens combattants de Villy-Bocage.

Maurice Lepoultier, Président des Anciens Combattants va déposer la gerbe au pied du monument, en présence du Maire et de ses Adjoints

Présentation du nouveau drapeau avec cravate du Centre de Secours, drapeau sur lequel est porté le nom de la Commune.

.

A l'issue de la cérémonie, Norbert Lesage, Maire, a décerné à Martine TRILLEST, la Médaille du Mérite de l'UNC pour son action de militante au sein de l'association.

Une semaine avant la cérémonie, les agents communaux avaient nettoyé le monument, et lui ont appliqué un petit coup de peinture pour le rafraîchir……!

INFOS ASSOCIATIVES

Association Villy Village

Le 13 septembre, l'association Villy Village organisait son traditionnel VIDE GRENIERS.
Le soleil était au rendez-vous pour égayer cette sympathique manifestation où 45 exposants se sont installés de bonne heure pour recevoir les visiteurs matinaux "les chineurs" à la recherche de l'objet rare, et les autres à la recherche de la bonne affaire. Les bénévoles de l'association ont assuré l'intendance comme à leur habitude. Dans la matinée un café était proposé gratuitement à tous les exposants comme de coutume au vide greniers de Villy.

Les "Lucioles" de Villy-Bocage ont animé une partie de l'après-midi en présentant diverses chorégraphies devant la Mairie.

Site Internet de l'association :
- villy-village14310.e-monsite.com
ou tapez
-association des villyssois

Le 22 novembre "Villy Village" organisait une soirée "Soupe" sous la forme d'un concours de la meilleure soupe, suivi d'un repas animé par les "Ecraoulettes" orchestre de musique folk-traditionnel d'Irlande, de France ou d'ailleurs.

Quatre-vingt personnes avaient répondu présent pour participer à cette soirée, où chacun a pu goûter les 10 différentes soupes qui ont été évaluées par un jury composé de participants au repas.

Les différentes saveurs de soupe sont prêtes. Elles sont soumises aux papilles affûtées du Jury….. Ensuite il faudra trancher

Vainqueur : Noëlle ROUSSEL

- "Et avec quelle soupe l'a-t-elle emporté haut la "louche"…. ?"

Réponse : **Velouté d'Automne Indien**

- 1 poireau (pas trop gros) coupé fin
- 30 g poudre d'amandes +
- 1cuillère à café de curry
- Faire revenir le tout dans un peu d'huile d'olive.
- Ajouter 300 g de courge Butternut
- 500g d'eau et un kubor
- Cuire 20mn couvert
- Mixer.
- Décorer le velouté d'amandes grillée et quelques brins de persil

.
Après le repas préparé par les bénévoles de l'association Villy Village, chacun a pu se divertir en dansant sur des airs folks joués par le groupe les "ECRAOULETTES"

En conclusion, une soirée bien sympathique

Les Lucioles Villy-Bocage

Le groupe de majorettes les Lucioles de Villy-Bocage. |

Les majorettes Les Lucioles de Villy-Bocage ont participé au festival amical de Potigny. Une belle journée d'échange entre les différents clubs de twirling et les majorettes de la région.

Les Lucioles ont obtenu de bons résultats avec une 2e place en duo, 3e en danse, grande et moyenne et en groupe, 5e en danse espoir et 8e en solo. **« Les filles ont très bien travaillé et ces récompenses sont le fruit de toute une année de travail. C'était la dernière rencontre de la saison,** ajoute Sandra Cahen, présidente du groupe. **Les filles se donnent rendez-vous en septembre, pour de nouvelles chorégraphies. »**

Les Lucioles ont repris mi-septembre et sont cette année au nombre de 13 filles.
Nous sommes actuellement dans la préparation des danses de groupe, grandes, moyennes et espoirs ....
Les filles (uniquement les catégories moyennes et grandes) ont passé ce samedi 29/11/14 à la salle de Villy-Bocage (Déplacement d'une monitrice de l'AFMF), leur premier et deuxième bâton : Les moyennes ont obtenu leur premier bâton : les grandes ont obtenu le premier et deuxième bâton.
Félicitations aux filles : un grand merci également à leur entraineuse principale Manon Bonnet pour l'obtention de ces résultats.

Toute l'Equipe des lucioles vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Les Lucioles en représentation devant la Mairie,le jour de la Foire aux Greniers où elles ont animés une partie de l'après-midi.

Dates des festivals à venir :

Dimanche 5 avril 2015 : Festival du Havre
Vendredi 1er mai 2015 : Championnat de France AFMF – à DRAVEIL (91210)
Dimanche 10 mai 2015 : Festival à Saint Pierre Sur Dives
Dimanche 7 juin 2015 : Festival d'Argences
Dimanche 14 juin 2015 : Festival d'Airan
Dimanche 5 juillet 2015: Festival de Potigny

Les Lucioles ont fêté "Halloween"

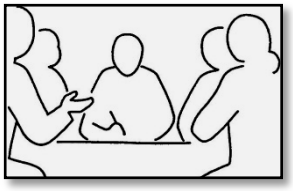

RELAIS PAROISSIAL

Un jour de joie et d'émotion.

En ce dimanche 5 octobre 2014 toute la paroisse de St Michel en pré-bocage et même les paroisses voisines de St Gabriel en pré-bocage et de Ste Marie des vents étaient réunies pour célébrer une messe en l'honneur de Saint Jean XXIII, sous la présidence de l'évêque émérite du Havre, Monseigneur Guyard. Il a souligné l'importance de la jeunesse, avenir de l'Eglise, qui était bien représentée lors de cette cérémonie et s'est manifestée en agitant moult foulards colorés. Il a en effet rappelé que lorsque le nonce apostolique en France, Monseigneur Roncalli, futur pape Jean XXIII, a posé la première pierre de la nouvelle église le 24 Juin 1950, les anciens qui étaient présents avaient à peu près l'âge des enfants présents aujourd'hui.

Ce fut également un moment de joie et d'émotion lorsque le Maire de Villers-Bocage a ensuite endossé son écharpe de maire pour dévoiler, conjointement avec Monseigneur Guyard, la plaque pour l'inauguration du parvis de l'église qui porte désormais le nom de parvis Jean XXIII. Le maire de Villers-Bocage, M. Marc Hébert, a rappelé à cette occasion que c'était un grand honneur pour tous les villersois que le pape Saint Jean XXIII, récemment canonisé par le pape François, soit venu dans notre ville de Villers-Bocage pour poser la première pierre de la nouvelle église, lors de la reconstruction en 1950.

Le Père Cenier, curé de la paroisse St Michel, a indiqué que Monseigneur Roncalli avait beaucoup apprécié son séjour à Villers-Bocage puisqu'il était resté plus longtemps que prévu, environ une semaine durant laquelle il allait voir les gens et compatissait à leur sort au sortir de cette guerre destructrice.

Il s'en souvenait encore, bien longtemps après, lorsque, lors d'une visite de l'évêque de Bayeux-Lisieux à Rome qui lui parlait de la Normandie, il lui avait répondu : ah oui, en Normandie, je connais très bien Villers-Bocage !

A l'issue de cette cérémonie le pot de l'amitié qui s'est déroulé sur le parvis et sous un grand soleil a permis d'échanger encore quelques instants avec Monseigneur Guyard.

Le Secours Catholique à Villers-Bocage

Echange. Partage. Accompagnement des personnes en demande de conseils pour des démarches. Mise en relation des personnes en difficulté avec les interlocuteurs les mieux adaptés. Création d'un lien social. Mise en place d'ateliers cuisine et lecture (nous aurions besoin de renforts).

Une permanence d'accueil et d'écoute est ouverte chaque Mercredi de 10h à 12h au 13, rue St Martin à Villers-Bocage (nouvelle adresse) Contact : 06.89.38.51.92

CHANTS DE NOEL

Dimanche 14 décembre Eglise de Villers-Bocage
15h30 Chants de Noël
17h00 Goûter de l'amitié
18h00 Vêpres et partage de la lumière de Bethléem

VEILLEE DE NOËL
(Pour les relais de Villy-Bocage et Noyers-Bocage)
Mercredi 24 décembre 2014
18h Eglise de Villy-Bocage
19h à Villers-Bocage
La veillée de Noël sera mise en scène par les enfants du caté

JOUR DE NOËL
Jeudi 25 décembre
Messe à 10h30 à Villers-Bocage

Un petit retour sur les visites théâtralisées de Villers-Bocage de cet été : nous fêtions le 70ème anniversaire du débarquement de 1944 et la foule était au rendez-vous pour ces trois visites théâtralisées. Emotions pour tous, souvenirs pour les plus anciens, la troupe Tonton Marcel a su faire revivre cette époque tragique et toucher les cœurs… Un grand merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ces visites : office de tourisme, mairie, auteurs, metteur en scène, acteurs, figurants, bénévoles, costumières, témoins, propriétaires de véhicules et d'accessoires d'époque, etc.

Spectacle de rue à l'occasion du 70ième anniversaire du débarquement : La troupe TTM a mis en scène le quotidien de la population pendant l'occupation…..

Et depuis la rentrée la troupe TTM est maintenant tournée toute entière vers le nouveau spectacle que nous vous présenterons les **27, 28 et 29 mars 2015**. Les répétitions vont bon train, avec pour leitmotiv le nouveau thème de cette année qui sera **la révolution**, il y a déjà de la contestation dans l'air !

Enfin la troupe TTM profite de ce petit mot pour souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une **excellente année 2015**.

Centre Incendie et de Secours

C'est au centre de secours de Villy-Bocage que s'est déroulée une manifestation de sympathie à l'occasion du départ de deux sapeurs-pompiers, en présence du major, Jean-François Guay, chef de centre et du colonel Pascal Campbel.

Cette manifestation a mis à l'honneur Serge Pierre «entré comme pompier volontaire en mars 1979, promu adjoint au chef de centre de 1996 à 2007, puis président l'amicale durant plusieurs années», qui a été nommé officiellement au grade de capitaine honoraire.

Autre départ en retraite, celui de Jacky Pierre (frère de Serge) qui est entré comme sapeur-pompier volontaire en 1981, puis a été nommé caporal en 1996 et caporal-chef en 1999.
« Malheureusement, tu as dû mettre fin à ta carrière en mai 2013 pour raisons de santé. En juin 2013, nous t'avons nommé sergent honoraire. Nous sommes heureux ce soir de t'associer à cette festivité de départ en retraite», conclut le major, Jean-François Guay.

Remise de galons

Onze sapeurs-pompiers du centre de secours ont reçu leurs galons, vendredi 27 juin 2014. Le centre de secours organise régulièrement des formations qui demandent rigueur et application.
Durant toute l'année, les sapeurs-pompiers volontaires sont formés sur différentes situations abordées lors de cours, séminaires et manœuvres afin de former les futurs responsables. **«**Pour la majorité du personnel, un chef d'agrès, outre ses connaissances irréprochables, doit être capable de manager ses équipiers, d'évaluer rapidement les situations auxquelles il est confronté et prendre les mesures qui s'imposent. Je félicite l'ensemble du personnel pour son implication à la tâche de sapeur-pompier **»,** explique Jean François Guay.

Nommé 1er classe : Damien Cineux, incorporé au centre le 1er mars 2013.
Nommé Caporal : Brandon Bizot, incorporé le 1er juin 2010.
Nommé Caporal-chef : Nicolas Grisel, incorporé le 1er juillet 2006 ; Alexandre Crenel, entré au centre de secours le 1er juillet 2007 et Sébastien Lecarpentier, incorporé le 15 avril 2007.
Nommé Sergent : Gérard Ladroue, incorporé au centre de secours le 1er septembre 1984 ; Philippe Ladroue, incorporé le 1er juillet 1983 ; Sylvie Feret, incorporée le 1er juin 1983, et Dominique Scelles, incorporé le 16 octobre 1980.
Sergent-chef : Arnaud Boubert, rentré au centre de secours le 27 juin 1992. Yoan Turmel, incorporé le 1er juin 2006, et affecté aussi à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris depuis 2008.

À l'issue de la remise de galons, le chef de centre a présenté deux jeunes sapeurs-pompiers qui viennent, à l'issue d'une formation, de signer un engagement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris à compter du 1er juillet. Il s'agit du sapeur 1er classe, Damien Guesdon, incorporé au mois de novembre 2013 et le sapeur, Kévin Dillinger, entré au centre de secours au mois de mars 2013.

(articles parus dans Ouest France du 01/07/2014 et 21/10/2014)

Drapeau et insigne

Les Sapeurs-Pompiers de VILLY BOCAGE

Les Sapeurs-Pompiers de VILLY BOCAGE ont aujourd'hui leur drapeau. Effectivement le drapeau est le symbole de la représentation d'une Unité, qu'elle soit combattante ou pour assurer des missions de sécurité intérieure.
Sur les champs de bataille le porte-drapeau était l'homme qui portait fièrement cet étendard à l'avant des troupes pour les galvaniser au moment de l'assaut. Si ce porte drapeau venait à tomber au combat il était tout de suite remplacé par un autre combattant pour garder haut les couleurs.

Heureusement ces temps de combats terribles sont lointains maintenant, mais la tradition a gardé dans notre monde contemporain cette notion de drapeau pour les différentes représentations ou cérémonies qui mettent à l'honneur les hommes et femmes qui servent sous cette bannière.

Les soldats du feu composant l'Unité du Centre de secours de VILLY-BOCAGE sont donc fiers d'avoir aussi le leur.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers a également, en collaboration avec la municipalité pour en valider la confection, fait fabriquer des insignes représentatifs du Centre de secours de VILLY-BOCAGE.
Cet insigne appelé aussi « pucelle » est arboré sur les tenues de sortie (cérémonie) des Sapeurs-Pompiers. Toutefois ces tenues de sortie sont maintenant portées principalement par les officiers ou sous-officiers dans le cadre de représentations officielles. D'autre part du fait que nous sommes départementalisés, l'insigne porté officiellement doit être celui représentant le CALVADOS.
Maintenant il est vrai que dans beaucoup de département la règle est la même mais cette tradition d'avoir son propre insigne a perduré, notamment avec les collectionneurs Sapeurs-Pompiers friands de ce type d'apparats de reconnaissance.
Cet insigne souvenir sera donc remis à chaque sapeur-pompier actif au moment de notre Sainte Barbe et ayant effectué au moins six années de service au sein de notre unité.

Nous remercions d'ailleurs la municipalité pour son aide et son soutien dans cette démarche.

Lieutenant Jean -François GUAY

Pucelle de Villy-Bocage

Pucelle Département Calvados

UN EXPLOIT

Chapeau bas aux Ingénieurs

Nous ne pouvions pas passer sous silence cet exploit extraordinaire……! 10 ans d'aventures que nous retraçons au travers d'un dessin de CHANU qui résume l'odyssée de "PHILAE" dans l'espace avant de se poser sur sa "COMETE"

Nous n'y pensons pas en regardant les images de la comète "Tchourioumov-Guérassimenko" que nous envoie le Robot Philaë et la sonde Rosetta.

Cependant les caméras, les ordinateurs et la pile qui fournit l'énergie, ont été placés à bord le 2 mars 2004……. Voilà de la Hig-Tech qui a au bas mot 10 ans d'âge.

Malgré un trajet de 6,5 milliards de km dans le froid de l'espace, ces instruments et appareils se sont mis au travail à peine arrivé, en envoyant vers la terre, photos et autres mesures…..

Un bien bel exploit, Chapeau bas Messieurs les Ingénieurs!

(Dessin "Regard de CHAUNU" Ouest France du 14/11/2014)

ETAT-CIVIL

Ils se sont unis cette année :

27/09/2014 ➔ JOUDIOU Sophie avec QUERNIARD Grégory

11/10/2014 ➔ DACHICOURT Caroline avec HARDELLET Tony

Tous nos vœux de bonheur et sincères félicitations aux jeunes mariés

Ils sont arrivés au cours de l'année :

LECHAPTOIS Tom……..né le 08/01/2014
POTTIER Tom……..……..né le 18/01/2014
KERZREHO Aglaé……née le 03/02/2014
LANGEVIN Iris……..……..née le 11/03/2014
DEMONFREVILLE Etan……..né le 29/04/2014
PANNIER Lou……... née le 03/07/2014
JOLY MORVANT Eloïse……. née le 17/08/2014
PETITPAS Louise……. née le 26/08/2014
COTIGNY Matéo……. né le 30/09/2014

Tous nos vœux de bonheur et sincères félicitations aux parents

Ils nous ont quittés cette année :

QUICHOT Nina……le 13/01/2014
QUICHOT Emma……... …….le 15/01/2014

Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à la famille

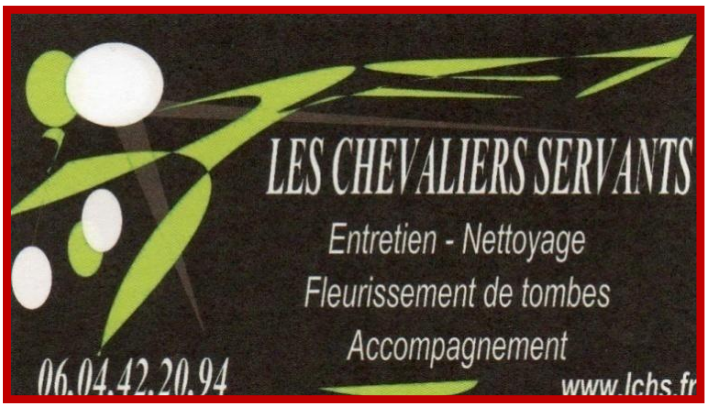

B.A.C.E.R
DU
PRE-BOCAGE
Donnez une seconde vie
à vos objets
Grâce à l'économie solidaire de votre territoire
Pensez à la BACER
Appelez nous au
02 31 77 06 08
Vos objets seront réemployés via nos magasins ouverts à tous
Magasin "A tout petit prix"
13, Rue de la Résistance
14400 Bayeux
Magasin "A tout petit prix"
51, Route de Torigni
14240 Caumont l'Eventé
Magasin "A tout petit prix"
3, Place du Marché
14330 Le Molay Littry
Donner
Relooker
Réparer
Restaurer
Mobilier, jouet, outil de jardin, décoration, vaisselle...
éco-mobilier

Près de chez vous,
des légumes tout frais,
directement du lieu de production
Pierre Moisenier
à Pierrelaye - VILLY Bocage
Tél-fax 02.31.77.16.37
Plan d'accès au dos

INFOS : VBI INTERCOM

Service Public d'Assainissement Non Collectif- (SPANC)

Les pétitionnaires éligibles aux conditions de l'Agence de l'Eau peuvent bénéficier actuellement de subventions pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif en maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Différence entre les deux maitrises d'ouvrages :	Maîtrise d'ouvrage publique (Par conventions avec la communauté de communes)	Maîtrise d'ouvrage privée
Vérification de l'éligibilité du dossier	Par la Communauté de Communes	
Si éligible, constitution du dossier	Signature de la « convention étude » avec la Communauté de Communes La collectivité accompagne le pétitionnaire tout au long de la démarche	Signature de la convention de mandat et du bon de commande avec dépôt des pièces justificatives à la Communauté de Communes
Choix du bureau d'études	Par la Communauté de Communes	Par le pétitionnaire
Autorisation de rejet	Effectuée par la Communauté de communes	Demandée par le pétitionnaireavec assistance de la communauté de communes.
1er contrôle obligatoire SPANC (conception)	Envoi de l'étude par la Communauté de Communes à Véolia pour l'instruction du projet	
Choix de l'entreprise de travaux	Par la Communauté de Communes	Par le pétitionnaire
Convention travaux	Signature de la « convention travaux » auprès de la Communauté de Communes (acceptation du pétitionnaire de s'engager pour les travaux présentés et de régler le solde de l'opération)	/
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau	Par la Communauté de Communes	
Information aux pétitionnaires	Prise de RDV auprès du pétitionnaire par le Maître d'œuvre pour programmer la réunion de démarrage préalable aux travaux	Envoi du courrier de notification qui stipule le montant de la subvention et l'autorisation de démarrage des travaux
Constat d'huissier (état du terrain et des abords)	Effectué par la Communauté de Communes	A l'appréciation du pétitionnaire
Suivi des travaux	Effectué par le Maître d'œuvre	Effectué par le pétitionnaire
2ème contrôle obligatoire SPANC : réalisation(vérification de l'installation : ouvrages non recouverts)	Demandé par la Communauté de Communes	Demandé par le terrassier du pétitionnaire
Réception des travaux	PV de réception effectué en présence d'un élu de la Communauté de Communes et du Cabinet de Maîtrise d'œuvre.	PV de réception à effectuerpar le pétitionnaire avec l'entreprise
Paiement des factures	La Communauté de Communes paie directement les factures au bureau d'études, à l'huissier, à l'entreprise et refacture au pétitionnaire : ➢1ère facture : le coût lié à l'étude de filière (qui sera subventionné si la convention travaux est signée) ➢2ème facture : le solde de l'opération (étude de filière + Travaux + constat d'huissier + frais administratifs – **subvention -étude de filière déjà réglée**)	➢Le pétitionnaire règle toutes les factures directement au bureau d'études et à l'entreprise ➢Sur facture acquittée, la Communauté de Communes demande à l'Agence de l'Eaule versement de la subvention et le reverse sur le compte du pétitionnaire

Les critères d'éligibilité (pour les 2 maîtrises d'ouvrage) :

➢ Avoir un contrôle de diagnostic en Priorité 1 « Réhabilitation urgente » ou Priorité 2 « Réhabilitation différée »

Si le diagnostic est effectué après le 1er juillet 2012 :

➢ Avoir un avis de diagnostic NON CONFORME Type A ou B

Taux de subvention : 60% d'un montant plafond. Ce montant déterminé par l'Agence de l'Eau est calculé en fonction du nombre de pièces principales de l'habitation et s'il est préconisé, dans l'étude de filière, l'installation d'un poste de relevage ou non.

Votre contact :
Mme Sophie LEROY au 02.31.77.88.05
les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

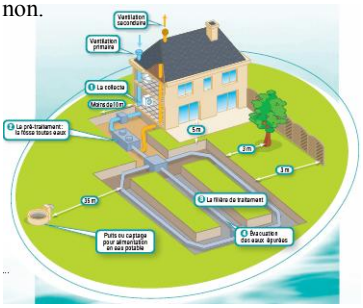

ORDURES MENAGERES

La communauté de communes Villers-Bocage Intercom a instauré la redevance incitative depuis le 1er janvier 2007. De ce fait, les foyers doivent utiliser seulement des sacs blancs identifiés «VBI».
Une distribution des sacs VBI est effectuée par votre commune en fin d'année pour l'année suivante selon le nombre de personnes composant votre foyer.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire **de déposer vos déchets la veille au soir** afin que vos sacs soient collectés. Si ceux-ci ne sont pas collectés, nous vous remercions de contacter le Syndicat Mixte du Pré-Bocage (SMPB), qui est en charge de la collecte, au 02.31.77.68.54.

Par ailleurs, s'il se trouve que vous emménagez ou déménagez, il est nécessaire de transmettre un justificatif (cf. tableau ci-dessous) à la communauté de communes Villers-Bocage Intercom 18 rue Émile Samson - BP 2 - 14310 Villers-Bocage ou par courriel om@vbi14.fr. Ce justificatif permettra au service de proratiser votre part fixe au temps passé dans votre habitation. De plus, si vous déménagez, vous avez la possibilité de redonner **vos rouleaux complets** à la communauté de communes afin de les déduire de votre redevance d'enlèvement d'ordures ménagères.

	Justificatifs à transmettre	
Type de foyers	Vous emménagez	Vous déménagez
Si vous êtes propriétaire	Attestation d'achat	Attestation de vente
Si vous êtes locataire	Contrat de location	Etat des lieux de sortie

Par ailleurs, des conteneurs sont mis en place dans votre commune afin d'y déposer les déchets n'allant pas dans vos sacs blancs VBI. Nous vous prions de trouver ci-joint un petit rappel **«Où déposer mes déchets ?»**

Type de déchets	*Sacs VBI*	Conteneurs Jaunes	*Conteneurs à verre*	Déchèteries
Plastiques	*Pots, barquettes, boîtes et films plastiques*	Les plastiques en forme de bouteilles ou de bidons		
Carton/Brique	*Cartons souillés*	Cartonettes et briques alimentaires…		Cartons bruns
Métal	*Paquet de café*	Conserves, barquettes, canettes, aérosols, boîtes…		Vélo, ferraille, poussette, bidou, tancarville…
Papier	*Papiers gras*	Journaux, magazines, enveloppes		Papier peint
Verre	*Vaisselle (à protéger pour éviter les coupures)*		*Bouteilles, pots, flacons et bocaux en verre*	

Source : SEROC

Horaires des déchèteries :

Déchèterie de Maisoncelles Pelvey

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	10h00 à 12h00	14h00 à 17h45
Mardi		14h00 à 17h45
Mercredi	10h00 à 12h00	14h00 à 17h45
Jeudi		14h00 à 17h45
Vendredi	10h00 à 12h00	14h00 à 17h45
Samedi	10h00 à 12h00	14h00 à 17h45

Source : SMPB

Déchèterie de Livry

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		15h00 à 17h00
Mercredi		14h00 à 17h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	10h00 à 12h00	14h00 à 17h00

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		15h00 à 18h00
Mercredi		14h00 à 18h00
Jeudi		
Vendredi		14h00 à 17h00
Samedi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00

CENTRE DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLERS-BOCAGE INTERCOM

Votre contact : Sophie LEROY

Service Jeunesse
18 Rue Emile Samson
14310 VILLERS BOCAGE
Tél : 02.31.77.88.05
jeunesse@vbi14.fr

Le Centre de Loisirs de la communauté de communes de Villers-Bocage Intercom ouvre ses portes pendant :

- Les mercredis des périodes scolaires à la demi-journée avec repas avec transport scolaire possible en fonction du lieu de scolarisationde l'enfant.
- Les vacances scolaires de la Toussaint, Noël, Février, Pâques
- L'été : Juillet et Août sur les centres de Villers Bocage et Noyers Bocage (sous réserves d'un nombre minimum de 10 inscrits par semaine).

L'équipe d'animation accueille les enfants **âgés de 4 à 12 ans** à partir de 12h00 jusqu'à 18h30 (sur les mercredis et de 7h30 à 18h30 sur les vacances scolaires).
Les activités du centre débutent à 9 h 00 jusqu'à 17 h 00 puis vous pouvez récupérer votre enfant entre 17 h 00 et 18 h 30.
L'équipe d'animation propose aux enfants des activités sur des thèmes variés avec une sortie par période.

Comment s'inscrire ?

Nouveau

Sur internet

Les inscriptions s'effectuent sur le portail familles à l'aide des codes identifiant et mot de passe fournis.

Comment ça marche ?

Rendez-vous sur le site www.vbintercom.info et accéder à votre page personnelle sur le Portail Familles avec l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été envoyés par courrier.

Vous aurez la possibilité de :

- Modifier les renseignements administratifs erronés ou manquants (adresse, tel, email,….)
- Compléter la fiche sanitaire de votre enfant
- Procéder à une demande d'inscription
- Visualiser les réservations déjà validées
- Visualiser les inscriptions en attente de validation.

Je n'ai pas d'accès internet.

Les points infos 14 de Villers-Bocage et Noyers-Bocage peuvent vous fournir un accès internet (sur rendez-vous).

Que se passe-t-il après ma demande d'inscription ?

Un mail vous est adressé vous confirmant ou non l'inscription de votre enfant :

↳ Dans le cas d'une réponse positive, vous recevez en pièce jointe, le devis correspondant au montant dû et vous disposez d'un délai de 3 jours maximum pour envoyer le paiement à l'intercom de Villers Bocage (indiquez le n° du devis et le nom de l'enfant concerné au dos du chèque).

↳ S'il n'y a plus de places la réponse sera négative et votre enfant ne pourra pas être inscrit sur la période demandée.

Comment je paie ?

- Chèque bancaire à l'ordre de Familles Rurales
- Chèques vacances
- Tickets CESU

Je n'ai pas reçu mes identifiants

Dans ce cas, il faut vous présenter à Villers-Bocage Intercom pour créer votre fiche ou transmettre votre email pour que celle-ci vous soit adressée

LOCAL JEUNES (7, Rue de l'Ecanet)

Jérôme, l'animateur du local jeunes, accueille les jeunes de 13 à 16 ans pour des activités diverses et variées.
Le « local jeunes » est situé à la Maison des Associations de Villers Bocage, Route de l'Ecanet.

Les jeunes sont porteurs de projets avec l'animateur.
Ils participent à des actions d'autofinancement leur permettant de partir en séjour pendant les vacances à coût réduit.

Horaires d'ouvertures :
Mercredi et Samedi : 12h00 - 18 h 30 / En soirée : repas fourni et fermeture 23 h 30.

Tarifs*: *(au 1er janvier 2014)
Demi-journée : de 5.20 à 5.80 € - Journée: de 10.30€ à 11.50€
Carte de Septembre à Décembre (vacances comprises) : de 30.90€ à 34.20€
Carte de Janvier à Juin (vacances comprises) : de 41.20 à 45.50 €
Carte de Juillet à Août : de 30.90 à 34.20 €.

Les jeunes possédant la carte bénéficient d'un accès au local jeune. Le prix des sorties oscille entre 3.10 € et 3.50 € (exemples : Laser Game, Cinéma, Patinoire, etc…)
Ces tarifs varient en fonction du quotient familial, du régime allocataire et de la situation géographique.

DATES A RETENIR

DECEMBRE 2015	JANVIER 2015	MARS 2015
VEILLEE DE NOËL (POUR LES RELAIS DE VILLY-BOCAGE ET NOYERS-BOCAGE) MERCREDI 24 DÉCEMBRE 2014 18H EGLISE DE VILLY-BOCAGE 19H À VILLERS-BOCAGE LA VEILLÉE DE NOËL SERA MISE EN SCÈNE PAR LES ENFANTS DU CATÉ	DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES À LA CANTINE VENDREDI 9 JANVIER : 15H30 À 18H30 SAMEDI 10 JANVIER : 9H00 À 12H00	LA TROUPE T.T.M. PRESENTERA SON NOUVEAU SPECTACLE :" LA RÉVOLUTION " LES 27, 28 ET 29 MARS 2015
JOUR DE NOËL JEUDI 25 DÉCEMBRE MESSE À 10H30 À VILLERS-BOCAGE	18 JANVIER : 11H00 VŒUX DU MAIRE	
	30 JANVIER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VILLY VILLAGE	

NUMEROS UTILES

URGENCES EUROPEENNES	112
SAMU / Urgences médicales	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
HOPITAL AUNAY S/ ODON	02.31.71.76.76
C.H.U. de CAEN	02.31.06.31.06 ou 02.31.27.27.27
MEDECINS Cabinet Bourgois, Cléret, Condé, Laplanche (lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)	02.31.77.02.60
Cabinet Prével	02.31.77.33.55
Cabinet Lacombe	02.31.77.29.92
PHARMACIE DE GARDE	15
INFIRMIERES Cabinet Asselot – Groult - Lemoigne	02.31.77.12.91
Cabinet Lecocq – Perrier	02.31.77.41.20
SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)	02.31.77.02.07
GAZ DE France	08.10.03.10.00
EDF (Vire)	08.10.33.30.14

HORAIRES UTILES

MAIRIE - Mardi et Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30 - Samedi de 11 h à 12 h *(sans secrétariat)*	02.31.77.01.66

Courriel : mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES
- Vendredi matin(très tôt)

DECHETTERIE DE MAISONCELLES-PELVEY
- Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h 45
- Mardi et Jeudi de14 h à 17 h 45

N'attrape pas froid, restez bien sous vous!
ENT. VERITE LIONEL
Démoussage
Charpente - Couverture
Gournay 14310 Villy Bocage
Tél : 02.31.73.21.49 / 06.28.57.49.20
Email : ent_verite_lionel@yahoo.fr

TRAVAUX AGRICOLES
ETA Michel COUTURE
« Le Gournay » 14310 Villy Bocage ☎ 02 31 77 02 84
Vidange de Fosses Septique & Toutes Eaux (Entreprise Agréée)
Epandage : Compost-Fumier-Lisier-Chaux Sèche & Humide
Moisson-Ensilage : Semis-Transport etc...
Tous Travaux Agricoles

WIM JANSSEN
Sculpteur Plasticien
Créateur de Maquettes et Paysages
Le Buquet
14310 Villy Bocage
Tél : 02.31.77.81.44
Fax ! 02.31.77.90.00